

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
« AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 013/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM- 283114 – CS - CQS
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'élaboration d'une stratégie de communication du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)
Date de publication	: 14 août 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant (firme) chargé de l'élaboration d'une stratégie de communication du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)** ».

L'objectif de cette mission est d'appuyer la mise en œuvre du projet AGREE en ses aspects liés à la communication et à la gestion des connaissances à travers l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication en vue de (i) mettre en place un cadre qui favorisera une meilleure compréhension du projet de manière générale, et de manière spécifique, des activités menées, du rôle et des responsabilités des différentes parties prenantes et (ii) Assurer l'appropriation du projet et de ses acquis par les bénéficiaires et les populations cibles.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants firmes (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un consultant national (firme) disposant d'une grande expérience en matière de communication sur les projets et programmes de développement en République Démocratique du Congo,
- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la communication institutionnelle ou des organisations ou disciplines similaires,
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans l'élaboration de stratégies de communication et mise en œuvre d'activités de communication pour les organisations internationales,
- Justifier d'au moins 5 expériences dans la communication pour le changement social et de comportement depuis la définition des objectifs et plan de communication jusqu'à la mise en œuvre de stratégies de communication au cours des 10 dernières années,

- Justifier d'au moins 3 expériences dans la conduite d'ateliers de concertation et dans l'élaboration d'outils participatifs,
- Avoir une bonne organisation technique et managériale et en proposer pour cette présente mission.

Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection et ne doivent pas être incluses dans les qualifications et expérience du Consultant. Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation ainsi que les copies attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés. Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur les Qualifications de Consultants telle que décrite à la section VII, paragraphe 7.11 et 7.12 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **vendredi 30 août 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 013/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'élaboration d'une stratégie de communication du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**

**Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur**

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU (AGREE)

Projet - n°P173506

Termes de référence

Pour le recrutement d'une Agence de communication pour l'élaboration d'une stratégie de communication du Projet

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ

Le gouvernement s'est doté, par l'arrêté ministériel n° CAB/MIN-RHE/058/2015 du 30 octobre 2015 tel que modifié et complété par l'arrêté n° CAB/MIN-RHE/039/2016 du 17 juin 2016, d'une structure – l'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources hydrauliques et Electricité « UCM » – placée sous l'autorité du ministre des Ressources hydrauliques et Electricité et née de la nécessité d'intégrer les projets financés par le gouvernement et les bailleurs de fonds au bénéfice des structures placées sous l'autorité hiérarchique du ministère dans un cadre cohérent et planifié qui permette, entre autres, de prévenir les éventuelles redondances entre les composantes de ces projets et d'en assurer un management efficient.

Outre le besoin d'intégration des différents projets dans un souci de cohérence et d'efficience, les éléments suivants ont été pris en compte lors de la création d'UCM :

- (i) le besoin d'inscrire dans le même cadre cohérent et planifié les projets financés par le gouvernement et les bailleurs de fonds au profit des entités personnalisées œuvrant dans la sphère de compétence du ministère
- (ii) la nécessité d'élaborer et de suivre l'exécution d'un plan national d'électrification des milieux urbains et des zones industrielles et économiques en y intégrant les plans provinciaux d'électrification.

Ainsi, UCM a pour missions :

- (i) La planification du développement du secteur de l'électricité sur le long terme à travers un Plan d'Electrification des milieux concernés
- (ii) La programmation des investissements quinquennaux
- (iii) La coordination des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du gouvernement au profit des investissements dans le secteur
- (iv) Le soutien à l'implication du secteur privé dans l'investissement et la gestion des services électriques au moyen de la promotion et du financement des projets
- (v) La gestion technique et fiduciaire des projets publics d'électrification en milieu urbain financés par le gouvernement et ses partenaires.

A la suite de due diligences effectuées par la Banque mondiale à partir de 2016 sur sa capacité fiduciaire, UCM avait auparavant été désignée comme unité d'exécution :

- Du Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Électriques « EASE » dont les accords de financement ont été signés en date du 13 juin 2017 avec l'Association Internationale de Développement (IDA).
- Du volet énergie du Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (Kin Elenda) dont la coordination générale est assurée par la Cellule Infrastructures du ministère des Infrastructures et Travaux Publics. Les accords de son financement ont été signés le 12 mai 2021 entre le gouvernement et l'Association Internationale de Développement (IDA).

Aux fins de renforcer la communication des activités des différents projets gérés par UCM, le gouvernement se propose d'utiliser une partie des ressources du projet AGREE en vue d'effectuer les paiements autorisés au titre d'un contrat de services de consultant firme chargée de l'élaboration d'une stratégie de communication pour les projets sous gestion d'UCM.

1.2 LE PROJET AGREE

Le gouvernement a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) dont les accords de financement ont été signés le 1^{er} juin 2022 avec le Groupe Banque mondiale.

Le projet, d'une durée de 7 ans, vise de manière générale à déployer à plus grande échelle l'accès à l'électricité et à l'eau potable dans les zones d'intervention de la Banque mondiale, tout en améliorant la gouvernance et la performance des services publics de l'eau et de l'électricité et en renforçant les capacités de ces institutions.

Il étendra les services d'électricité et d'eau potable dans 14 villes localisées dans les 10 provinces suivantes : Kinshasa, Kwilu (Kikwit et Bandundu), Kasai (Tshikapa), Kasai central (Kananga), Kasai oriental (Mbuji-Mayi), Lomami (Mwene-Ditu, Kabinda), Sud-Kivu (Bukavu), Kongo-central (Boma), Nord-Kivu (Goma, Butembo et Beni) et Ituri (Bunia).

Il mettra en œuvre les réformes nécessaires et les actions requises pour améliorer les performances opérationnelles de la Société Nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO).

Il renforcera en outre les capacités des principales institutions nationales issues de la réforme des secteurs de l'électricité (l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain – ANSER et l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité – ARE) et de l'eau (l'Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau – ARSPE et l'Office Congolais des Eaux – OCE), suivant le dispositif institutionnel repris dans le tableau ci-dessous :

COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES	AGENCE PRINCIPALE	AGENCES D'APPUI
Composante 1 : Amélioration de la performance et de la gouvernance de SNEL et REGIDESO		
Sous-composante 1.1 : <i>Amélioration de la Gouvernance de la SNEL</i>	COPIREP	UCM
Sous-composante 1.2 : <i>Amélioration de la Performance commerciale de la SNEL</i>		SNEL

COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES	AGENCE PRINCIPALE	AGENCES D'APPUI
Sous-composante 1.3 : <i>Gouvernance, Décentralisation et Performance du Secteur de l'Eau</i>		REGIDESO
Composante 2 : Renforcement institutionnel et régulation du secteur		
<i>Sous-composante 2.1 : Assistance Technique aux Gouvernements Provinciaux</i>	UCM	Gouvernements provinciaux
<i>Sous-composante 2.2 : Assistance technique aux agences sectorielles Centrales</i>		ARE / ANSER / OCE / ARSPE / Département de l'Assainissement
<i>Sous-composante 2.3 : Planification et développement des investissements et assistance technique aux opérateurs</i>		Opérateurs
<i>Sous-composante 2.4 : Appui à la mise en œuvre du projet</i>		CEP-O / COPIREP / ARE / ANSER / OCE
Composante 3 : Electrification des provinces sélectionnées basée sur le secteur privé		
<i>Sous-composante 3.1 : Électrification descendante de deux capitales provinciales (Kananga et Mbuji-Mayi)</i>	ARE	UCM / Gouvernements provinciaux Société de transaction
<i>Sous-composante 3.2 : Soutien financier pour l'électrification ascendante par des Opérateurs Privés</i>	ANSER	UCM / Gouvernements provinciaux / ARE / Gestionnaire de Fonds
<i>Sous-composante 3.3 : Appui aux opérateurs privés du secteur de l'eau dans le Nord-Kivu</i>	OCE	UCM / Gestionnaire de Fonds
Composante 4 : Expansion de l'électricité et de l'eau basé sur le secteur public avec la participation du secteur privé		
<i>Sous-composante 4.1 : Réhabilitation de certains périmètres sélectionnés de réseaux de distribution de SNEL</i>	UCM	SNEL
<i>Sous-composante 4.2 : Réhabilitation et Expansion de réseaux de distribution d'eau à Kananga, Butembo et Beni et installation des sanitaires à Bukavu and Goma</i>	CEP-O	REGIDESO
<i>Sous-composante 4.3 : Promotion du Capital Humain dans certaines villes sélectionnées</i>	UCM	Min. de la Santé / Min. de l'Éducation / Min. de l'Agriculture

1.2.1 Bénéficiaires et parties prenantes

1.2.1.1 Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations habitant les 14 villes des 10 provinces ciblées, qui bénéficieront d'un accès aux infrastructures de base ou d'une amélioration de la

desserte en électricité et en eau. Les gouvernements provinciaux bénéficieront notamment, d'une assistance technique en vue du renforcement de leurs capacités en gestion d'infrastructures.

1.2.1.2 Parties prenantes

Outre les parties prenantes impliquées en tant que structures de mise en œuvre du projet et d'appui à cette mise en œuvre, le projet sera réalisé avec l'implication des entités ci-dessous :

- Le ministère des Finances
- Le ministère du Portefeuille
- Le ministère de la Santé
- Le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique
- Le ministère de l'Urbanisme et Habitat
- Le ministère national et les ministères provinciaux des Affaires Foncières
- Les Entités Territoriales Décentralisées (communes, quartiers)
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociale, etc.).

2 OBJECTIF GENERAL

L'objectif de cette mission est d'appuyer la mise en œuvre du projet AGREE en ses aspects liés à la communication et à la gestion des connaissances à travers l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication en vue de :

- Mettre en place un cadre qui favorisera une meilleure compréhension du projet de manière générale, et de manière spécifique, des activités menées, du rôle et des responsabilités des différentes parties prenantes
- Assurer l'appropriation du projet et de ses acquis par les bénéficiaires et les populations cibles

2.1 OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, le consultant aura la mission de :

- 1) Proposer un plan de communication spécifique aux zones d'intervention du projet, lequel couvrira les niveaux institutionnels et de développement en indiquant de manière détaillée :
 - Les outils de communication pertinents et innovants à utiliser ainsi que les modalités de leur utilisation
 - Les actions de communication à mettre en œuvre par le projet selon les différentes zones, tout en précisant :
 - i. La planification des actions prioritaires
 - ii. L'identification des principales parties prenantes (cibles et autres acteurs) ainsi que la définition de leurs rôles et responsabilités
 - Le dispositif de pilotage institutionnel et technique du plan
 - La définition d'indicateurs pertinents pour mesurer l'adhésion des différentes cibles
 - Le budget de mise en œuvre des actions proposées

- Le calendrier d'exécution.
- 2) Proposer un livret de capitalisation des acquis du projet. A cet effet, il s'agira de prendre en charge les aspects ci-dessous :
- la validation des objets de capitalisation avec les parties prenantes au projet
 - la systématisation, la formalisation et la documentation de toute la démarche et les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des processus cités supra ;
 - la rédaction du document de capitalisation traitant des différents objets validés

3 ETENDUE DE LA MISSION

La mission du consultant se déroulera à Kinshasa sur 60 jours calendaires sous la supervision du coordonnateur d'UCM.

Elle aboutira à l'élaboration d'une stratégie de communication qui devra être construite en étroite collaboration et en concertation avec les principales parties prenantes, à savoir : les agences fiduciaires (UCM et CEP-O), les agences de mise en œuvre du projet (ARE, ANSER, COPIREP), les bénéficiaires ainsi que la Banque mondiale.

4 TACHES DU CONSULTANT

Le Consultant a pour tâches suivantes :

- 1) Elaborer une stratégie de communication sur 7 ans assortie d'un plan de communication budgété qui s'appliquera à l'ensemble des activités du projet. La stratégie et le plan incluront des volets spécifiques aux exploitation et abus sexuel (EAS/HS) en accordance avec le plan mobilisation des parties prenantes (PMPP) et le Plan d'Action violence basée sur le genre (VBG)
- 2) Elaborer les indicateurs et un plan d'évaluation de la stratégie de communication
- 3) Elaborer les principes de communication à appliquer par les différentes entités
- 4) Définir un mode de fonctionnement cohérent du mécanisme de mise en œuvre du plan de communication (rôle de chaque acteur, tâches, délais, etc.)
- 5) Identifier les besoins du projet en terme d'équipements et de formation pour la mise en œuvre du plan
- 6) Définir le profil des prestataires et recommander les canaux appropriés pour la mise en œuvre des actions de communication

5 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus du Consultant, en versions papier (6 exemplaires) et électronique (6 clés USB), sont :

- (i) Cinq (05) jours calendaires après la date de démarrage de ses prestations telle que fixée par l'ordre de service émis à cette occasion par UCM, le consultant organisera une réunion de démarrage de ses prestations au cours de laquelle il présentera d'éventuelles améliorations aux termes de référence, sa méthodologie et un calendrier de réalisation des différentes tâches et de remise des livrables.

A l'issue de cette réunion, il transmettra à UCM un rapport de démarrage ou de cadrage de la mission, couvrant la phase préparatoire du mandat et reprenant notamment :

- a) les grandes lignes du plan de la mission
 - b) la documentation mise à disposition
 - c) la méthodologie validée
 - d) le registre des institutions, entités et personnes à rencontrer (parties prenantes au projet)
- (ii) 30 jours calendaires après la présentation du rapport de démarrage de la mission, la version provisoire de la stratégie de communication sur 7 ans assortie :
- d'un plan de communication budgété qui s'appliquera à l'ensemble des activités du projet et incluant des volets spécifiques aux exploitation et abus sexuel / harcèlement sexuel (EAS/HS) en accordance avec le plan de Mobilisation des Parties Prenantes et le Plan d'Action en lutte contre la violence basée sur le genre(VBG)
 - Indicateurs et plan d'évaluation de la stratégie de communication
 - Principes de communication à appliquer par les différentes entités

10 jours calendaires suivant le dépôt de la version provisoire de la stratégie de communication du projet sur 7 ans et des documents connexes à UCM, le consultant organisera à ses frais un atelier de 2 jours pour recueillir les observations des parties prenantes. A la fin de l'atelier, les observations et commentaires formulés seront consignés dans un document ad-hoc qui sera signé par les différentes parties prenantes.

Il disposera de 7 jours calendaires pour la production des versions intégrant les observations et commentaires des parties prenantes au Projet, qu'UCM transmettra à la Banque pour avis de non-objection. Les commentaires de la Banque seront transmis au consultant pour intégration en vue de la production des versions définitives des livrables.

- (iii) 19 jours calendaires après la transmission des versions revue de la stratégie de communication du projet sur 7 ans et des documents connexes, le consultant transmettra à UCM les versions provisoires des livrables ci-après :
- Guide de fonctionnement du mécanisme de mise en œuvre du plan de communication
 - Profil des prestataires et des canaux appropriés pour la mise en œuvre des actions de communication
 - Analyse des besoins du projet en renforcement en termes d'équipements et de formation.

le consultant organisera à ses frais un atelier de 1 jour pour recueillir les observations des parties prenantes. A la fin de l'atelier, les observations et commentaires formulés seront consignés dans un document ad-hoc qui sera signé par les différentes parties prenantes.

Il disposera de 3 jours calendaires pour la production des versions intégrant les observations et commentaires des parties prenantes au projet.

La stratégie de communication comportera un maximum de 50 pages. Elle devra être concise et centrée sur les analyses effectuées, les conclusions, les actions recommandées accompagnées de tableaux de synthèse, et les résultats attendus. Elle sera complétée par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses effectuées, procès-verbaux, résumés des consultations et liste des participants ainsi que les termes de référence de la mission tels qu'amandés lors de la réunion de démarrage des prestations et la méthodologie appliquée pour l'élaboration du plan.

6 DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DE PAIEMENT

La durée des prestations du consultant est de 66 jours étalés sur une période de 80 jours calendaires.

La remise des rapports et les modalités de paiements sont les suivantes :

N°	Fait générateur	Période	Paiement
1)	Signature du contrat	T0	10%
2)	Démarrage des prestations	T1	0%
3)	Rapport de démarrage de la mission	T1 + 5 jours	10%
4)	Version provisoire de la stratégie de communication sur 7 ans assortie : <ul style="list-style-type: none">d'un plan de communication budgété qui s'appliquera à l'ensemble des activités du projet et incluant des volets spécifiques aux EAS/HS en accordance avec le PMPP et le Plan d'Action VBGIndicateurs et plan d'évaluation de la stratégie de communicationPrincipes de communication à appliquer par les différentes entités	T1 + 35 jours	30%
5)	<ul style="list-style-type: none">Guide de fonctionnement du mécanisme de mise en œuvre du plan de communicationProfil des prestataires et des canaux appropriés pour la mise en œuvre des actions de communicationAnalyse des besoins du projet en renforcement en termes d'équipements et de formation	T1 + 54 jours	20%
6)	Version finale de la stratégie de communication du projet sur 7 ans et des documents connexes, intégrant les commentaires de la Banque mondiale	T1 + 80 jours	30%
Total			100 %

7 OBLIGATIONS D'UCM

UCM facilitera l'accès du consultant aux documents et aux informations disponibles nécessaires au déroulement de sa mission.

Les documentations et services devant être fournis par UCM sont :

- le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)
- le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
- les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)
- le Plan d'Action VBG
- le Manuel d'Exécution du Projet AGRRE

- le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
- le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

8 OBLIGATIONS DU CONSULTANT

- Le consultant sera entièrement responsable de ses prestations. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, de la mission qui lui sera confiée
- Il gardera la confidentialité des données collectées et des résultats obtenus dans le cadre de sa mission
- Toute communication écrite et verbale se fera en français de qualité
- Toute documentation sera fournie en format électronique et en version papier rédigée en français de qualité (en 6 exemplaires physiques et 6 en version électronique Word (.docx) et PDF(.pdf).

9 PROFIL DU CONSULTANT

La mission est réservée à un consultant national (firme) disposant d'une grande expérience en matière de communication sur les projets et programmes de développement en RDC.

La firme doit justifier :

- d'au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la communication institutionnelle ou des organisations ou disciplines similaires
- d'au moins 5 ans d'expérience dans l'élaboration de stratégies de communication et mise en œuvre d'activités de communication pour les organisations internationales
- d'au moins 5 expériences dans la communication pour le changement social et de comportement depuis la définition des objectifs et plan de communication jusqu'à la mise en œuvre de stratégies de communication au cours des 10 dernières années
- d'au moins 3 expériences dans la conduite d'ateliers de concertation et dans l'élaboration d'outils participatifs

Le consultant doit disposer d'un code de bonne conduite et d'une politique interne claire visant la prévention et la réponse à l'exploitation et abus sexuel et harcèlement.

Au cas contraire, son personnel devra signer le code de bonne conduite du projet et bénéficier d'une séance de sensibilisation en matière de risques et conséquences de VBG, y compris EAS/HS, le contenu du code de bonne conduite, et le mécanisme mis à disposition par le projet pour dénoncer ces incidents.

Le consultant devra disposer d'un personnel- clé comprenant :

1. Un chef de mission, expert en communication répondant au profil suivant :

- Un diplôme BAC+5 en communication ou équivalent (lettres, langues, arts, sciences humaines avec une spécialisation en communication)
- 5 ans d'expérience dans le domaine de la communication liée à des projets de développement
- Avoir participé à l'élaboration d'au moins 3 plans de communication, dont 2 en tant que chef de mission

- Disposer des capacités rédactionnelles et de production de documents de qualité
- Bonne maîtrise des divers aspects de la communication et des principaux canaux de communication utiles au projet
- Parfaite maîtrise de la langue française, la connaissance des langues nationales constituant un atout.

2. Un expert en mobilisation sociale répondant au profil suivant :

- Un diplôme BAC+5 en communication, sciences sociales (sociologie ou anthropologie), psychologie ou toute autre discipline apparentée
- 3 ans d'expérience dans le domaine de la mobilisation sociale liée à des projets de développement
- Bonne connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale notamment la NES n°10 : mobilisation des parties prenantes et Information, ainsi que des lois et règlements de la RDC en matière de diffusion de l'information
- Expérience en matière d'engagement et de consultation des parties prenantes
- Excellentes capacités de communication en français, à l'écrit comme à l'oral, la connaissance des langues nationales constituant un atout.

3. Un expert en lutte contre les VBG répondant au profil suivant :

- Un diplôme BAC+5 en sciences de la santé, communication, sciences sociales (sociologie ou anthropologie), psychologie ou toute autre discipline apparentée
- au moins 3 ans d'expérience dans les programmes de lutte contre les VBG, l'analyse de genre avec des connaissances avérées dans la prévention, la réponse et l'atténuation des risques de VBG, y compris EAS / HS
- Bonne connaissance de la Note de Bonnes Pratiques (NBP) de la Banque mondiale d'octobre 2022, en matière de lutte contre les EAS/HS
- Bonne connaissance des politiques de la BM en matière de gestion des risques EAS/HS
- Excellentes capacités de communication en français, à l'écrit comme à l'oral, la connaissance des langues nationales constituant un atout.

Le consultant recourra, à ses frais, à tout autre personnel d'appui (personnel local, enquêteurs, etc.) qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.